

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valérieane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DU GRAND DAX 2018-2021

Le contrat enfance-jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement signé avec la caisse d'allocations familiales des Landes (CAF 40). Il contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Afin de tenir compte de la réalité du territoire, la CAF a proposé que les contrats signés avec les communes de la CAGD soient regroupés au sein d'un contrat d'agglomération, les communes et la CAGD continuant à bénéficier de financements spécifiques pour la conduite des actions relevant de leurs compétences propres.

Les objectifs fixés par la nouvelle convention d'objectifs et de financement au titre du contrat enfance-jeunesse du Grand Dax 2018-2021 sont les suivants :

- favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la convention ci-annexée,
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,

la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les financements obtenus par cette contractualisation sont basés sur un prix de revient de l'activité plafonné calculé par la CAF, qui représente 55 % du reste à charge plafonné de la collectivité. Cela comprend les dépenses de fonctionnement de l'activité, limitées à un prix de revient plafond déterminé par la CNAF, déduction faite des recettes perçues.

Les structures et actions bénéficiant d'une reconduction de financement au titre de la présente convention sont les suivantes :

- Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire Robert Badinter (les Pins),
- Accueil de loisirs sans hébergement périscolaires maternels organisés dans les 7 écoles maternelles,
- Espace jeunes extra-scolaire – service Jeunesse,
- Crèche 40 places - pôle petite enfance-famille Nelson Mandela,
- Crèche les Girafes,
- Maison de l'enfance : halte-garderie et lieu d'accueil enfants-parents,
- Poste de coordination petite enfance au sein du CCAS,
- Ludothèque - pôle petite enfance-famille Nelson Mandela.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ANNE SERRE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les termes du contrat enfance-jeunesse 2018-2021 à intervenir avec la caisse d'allocations familiales des Landes,

AUTORISE Monsieur Stéphane MAUCLAIR, premier adjoint au maire, à signer ce contrat ainsi que tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190221-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Février 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».